conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **RENCAST® CW 61**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.12.2023 400001008209 2.3 01.08.2024 Date de la première version publiée:

02.03.2016

Date d'impression 19.11.2024

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : RENCAST® CW 61

Identifiant Unique De Formulation (UFI)

: HHFH-M0MH-R00W-1ARX

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Solution de résine époxy

mélange

## 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV

Adresse Grijpenlaan 18

3300 Tienen Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41 Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de

**FDS** 

: Global\_Product\_EHS\_AdMat@huntsman.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

> ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0 825 812 822

LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47 EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011 China: +86 20 39377888 +86 532 83889090 India: + 91 22 42 87 5333

Australia: 1800 786 152 New Zealand: 0800 767 437 USA: +1 800-424-9300

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **RENCAST® CW 61**

Version 2.3

Date de révision: 01.08.2024

Numéro de la FDS:

400001008209

Date de dernière parution: 14.12.2023 Date de la première version publiée:

02.03.2016

Date d'impression 19.11.2024

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

## Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1C

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales,

Catégorie 2

H341: Susceptible d'induire des anomalies

génétiques.

Toxicité pour la reproduction, Catégorie

H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au

fœtus.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger









Mention d'avertissement Danger

Provoque de graves brûlures de la peau et de Mentions de danger H314

graves lésions des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée. H317

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques. H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne H411

des effets néfastes à long terme.

Prévention: Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions spéciales avant

utilisation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter des gants de protection/ des vêtements de P280

protection/ un équipement de protection des yeux/

du visage/ une protection auditive.

Intervention:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA P303 + P361 + P353

> PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à

l'eau.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **RENCAST® CW 61**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.12.2023 2.3 01.08.2024 400001008209 Date de la première version publiée:

02.03.2016

Date d'impression 19.11.2024

la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/ un médecin.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane
Reaction mass of 1-(2,3-epoxypropoxy)-2,2-bis ((2,3-epoxypropoxy)methyl) butane and 1-(2,3-epoxypropoxy)-2-((2,3-epoxypropoxy)methyl)-2-hydroxymethyl butane
Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE)
1-méthyl-2-pyrrolidone

#### Etiquetage supplémentaire

Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## 3.2 Mélanges

### Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concent ration (% w/w)
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-	1675-54-3	Skin Irrit. 2; H315	>= 10 -

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# **RENCAST® CW 61**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.12.2023 2.3 01.08.2024 400001008209 Date de la première version publiée:

02.03.2016

Date d'impression 19.11.2024

phénylèneoxyméthylène)]bisoxir ane	216-823-5 603-073-00-2 01-2119456619-26	Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411 Limite de concentration spécifique Skin Irrit. 2; H315 >= 5 % Eye Irrit. 2; H319 >= 5 %	< 20
Reaction mass of 1-(2,3-epoxypropoxy)-2,2-bis ((2,3-epoxypropoxy)methyl) butane and 1-(2,3-epoxypropoxy)-2-((2,3-epoxypropoxy)methyl)-2-hydroxymethyl butane	- - 01-2120078341-60	Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1B; H317 Muta. 2; H341 Repr. 1B; H360F Aquatic Chronic 2; H411	>= 10 - < 20
Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1- chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE)	- - 01-2119454392-40	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 2,5 - < 10
1-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4 212-828-1 606-021-00-7 01-2119472430-46	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Repr. 1B; H360D STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 10 %	>= 0,3 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Les deux 25068-38-6 et 1675-54-3 peuvent être utilisés pour décrire la résine époxy qui est produite par la réaction du bisphénol A et épichlorohydrine

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Traiter de façon symptomatique.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Protection pour les

secouristes

: Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à

utiliser les vêtements de protection recommandés

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **RENCAST® CW 61**

Version 2.3

Date de révision: 01.08.2024

Numéro de la FDS: 400001008209

Date de dernière parution: 14.12.2023

Date de la première version publiée:

02.03.2016

Date d'impression 19.11.2024

pour l'équipement de protection individuelle particulier.

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime

de pratiquer le bouche à bouche.

En cas d'inhalation

: En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets

corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui

guérissent lentement et difficilement.

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abandamment avec de l'equ et consulter un spécialiste.

abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne PAS faire vomir.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Provoque de graves brûlures.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Eau pulvérisée

appropriés Mousse résistant à l'alcool

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **RENCAST® CW 61**

Version 2.3

Date de révision: 01.08.2024

Numéro de la FDS:

400001008209

Date de dernière parution: 14.12.2023 Date de la première version publiée:

02.03.2016

Date d'impression 19.11.2024

Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Movens d'extinction

inappropriés

Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit

car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

Oxydes de métaux Oxydes de carbone

Phénoliques

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la Information supplémentaire

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice,

agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **RENCAST® CW 61**

Version Date de révision: 2.3 01.08.2024

Numéro de la FDS: 400001008209

Date de dernière parution: 14.12.2023 Date de la première version publiée:

02.03.2016

Date d'impression 19.11.2024

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs

proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage :

en commun

Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la

section 10 de cette FDS.

Température de stockage

recommandée

2 - 40 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

: Stable dans des conditions normales.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **RENCAST® CW 61**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.12.2023 2.3 01.08.2024 400001008209 Date de la première version publiée:

02.03.2016

Date d'impression 19.11.2024

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

## Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
aluminium	7429-90-5	VME	10 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
		VME (poudre)	5 mg/m3	FR VLE
	Information su	upplémentaire: Valeu	ırs limites indicatives	
carbonate de calcium	471-34-1	VME	10 mg/m3	FR VLE
	Information su	upplémentaire: Valeu	ırs limites indicatives	
1-méthyl-2- pyrrolidone	872-50-4	TWA	10 ppm 40 mg/m3	2009/161/EU
	Information su travers la pea		ifie la possibilité d'absorption	significative à
		STEL	20 ppm	2009/161/EU
			80 mg/m3	
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative travers la peau, Indicatif			significative à
		VLCT (VLE)	20 ppm 80 mg/m3	FR VLE
	Information su	ipplémentaire: Toxic	ue pour la reproduction de c	atégorie 1B -
			s a des substances toxiques	
			e de pénétration percutanée,	Valeurs limites
	réglementaire			T
		VME	10 ppm	FR VLE
		<u> </u>	40 mg/m3	
			ue pour la reproduction de c	
			s a des substances toxiques	
		reproduction pour l'homme, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites		
	réglementaires indicatives			2004/27/50
		TWA	10 ppm 40 mg/m3	2004/37/EC
	Information su		, Agents cancérigènes ou mu	utagènes
		STEL	20 ppm 80 mg/m3	2004/37/EC
	Information su	upplémentaire: Peau	, Agents cancérigènes ou mu	utagènes

## Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

		_		
Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2,2'-[(1- méthyléthylidène)bis( 4,1- phénylèneoxyméthylè ne)]bisoxirane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,93 mg/m3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# **RENCAST® CW 61**

Version Date de révision: 2.3 01.08.2024

Numéro de la FDS: 400001008209

Date de dernière parution: 14.12.2023 Date de la première version publiée:

02.03.2016

Date d'impression 19.11.2024

	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,75 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,87 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,0893 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
carbonate de calcium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	6,36 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1,06 mg/m3
Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3- époxypropane et le phénol (BPFDGE)	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets locaux	0,0083 mg/cm2
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	104,15 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	29,39 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	62,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,7 mg/m3
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	6,25 mg/kg p.c./jour
1-méthyl-2- pyrrolidone	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	40 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	14,4 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4,8 mg/kg
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets locaux	4,5 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,6 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	2,4 mg/kg
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,85 mg/kg
Reaction mass of 1- (2,3-epoxypropoxy)- 2,2-bis ((2,3- epoxypropoxy)methyl) butane and 1-(2,3- epoxypropoxy)-2- ((2,3- epoxypropoxy)methyl) -2-hydroxymethyl butane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,17 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets	0,67 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **RENCAST® CW 61**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.12.2023 2.3 01.08.2024 400001008209 Date de la première version publiée:

02.03.2016

Date d'impression 19.11.2024

systémiques p.c./jour

## Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-	Eau douce	0,006 mg/l
phénylèneoxyméthylène)]bisoxira		
ne		
	Eau de mer	0,001 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,341 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,034 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sol	0,065 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Empoisonnement secondaire	11 mg/kg
Produits de réaction oligomères	Eau douce	0,003 mg/l
du formaldéhyde avec le 1-		
chloro-2,3-époxypropane et le		
phénol (BPFDGE)		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,0254 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,294 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,0294 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,237 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
1-méthyl-2-pyrrolidone	Eau douce	0,25 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,025 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	T
	Sédiment d'eau douce	1,09 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	T
	Sédiment marin	0,109 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
Reaction mass of 1-(2,3-	Eau douce	0,004 mg/l
epoxypropoxy)-2,2-bis ((2,3-		
epoxypropoxy)methyl) butane		
and 1-(2,3-epoxypropoxy)-2-		
((2,3-epoxypropoxy)methyl)-2-		
hydroxymethyl butane		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **RENCAST® CW 61**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.12.2023 2.3 01.08.2024 400001008209 Date de la première version publiée:

02.03.2016

Date d'impression 19.11.2024

Eau de mer	0 mg/l
Remarques:Facteurs d'Évaluation	-
Station de traitement des eaux usées	16,8 mg/l
Remarques:Facteurs d'Évaluation	
Sédiment d'eau douce	0,02 mg/kg poids
	sec (p.s.)
Remarques:Méthode de l'équilibre	
Sédiment marin	0,002 mg/kg
	poids sec (p.s.)
Remarques:Méthode de l'équilibre	
Sol	0,002 mg/kg
	poids sec (p.s.)
Remarques:Méthode de l'équilibre	

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

## Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du : Flac

visage

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle

Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : Alcool éthylvinylique laminé (EVAL)

Délai de rupture : > 8 h

Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre

signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques,

temps de contact).

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN

374 qui en dérive.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de

travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **RENCAST® CW 61**

Version 2.3

Date de révision: 01.08.2024

Numéro de la FDS: 400001008209

Date de dernière parution: 14.12.2023 Date de la première version publiée:

02.03.2016

Date d'impression 19.11.2024

Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs

organiques (A-P)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : gris

Odeur : légère

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point de fusion/point de

congélation

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'ébullition : > 200 °C

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité

inférieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'éclair : 100 °C

Méthode: Evalué(e), coupelle fermée

Température d'auto-

inflammation

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de décomposition

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

pH : La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)

Viscosité

Viscosité, dynamique : 400 000 - 600 000 mPa,s (25 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : pratiquement insoluble (20 °C)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **RENCAST® CW 61**

Version 2.3

Date de révision: 01.08.2024

Numéro de la FDS:

400001008209

Date de dernière parution: 14.12.2023 Date de la première version publiée:

02.03.2016

Date d'impression 19.11.2024

Solubilité dans d'autres

solvants

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : < 0,1 hPa (20 °C)

Densité : 1,7 g/cm3 (40 °C)

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. Densité de vapeur relative

Caractéristiques de la

particule

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

#### 9.2 Autres informations

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

## 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) à notre connaissance.

## 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Aucun(e) à notre connaissance.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **RENCAST® CW 61**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.12.2023 2.3 01.08.2024 400001008209 Date de la première version publiée:

02.03.2016

Date d'impression 19.11.2024

## **Composants:**

## 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 420

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Reaction mass of 1-(2,3-epoxypropoxy)-2,2-bis ((2,3-epoxypropoxy)methyl) butane and 1-(2,3-

epoxypropoxy)-2-((2,3-epoxypropoxy)methyl)-2-hydroxymethyl butane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2 000 mg/kg

DL50 (Rat, mâle et femelle): 3 398 mg/kg

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 (Rat, mâle et femelle): > 3 170 mg/kg

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

# Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

## 1-méthyl-2-pyrrolidone:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 4 150 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: non

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,1 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

BPL: oui

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **RENCAST® CW 61**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.12.2023 2.3 01.08.2024 400001008209 Date de la première version publiée:

02.03.2016

Date d'impression 19.11.2024

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

#### Composants:

## 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 4 h

Evaluation : Irritant pour la peau.

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : Irritant pour la peau.

Reaction mass of 1-(2,3-epoxypropoxy)-2,2-bis ((2,3-epoxypropoxy)methyl) butane and 1-(2,3-epoxypropoxy)-2-((2,3-epoxypropoxy)methyl)-2-hydroxymethyl butane:

Espèce : Lapin

Résultat : Corrosif, catégorie 1C - réactions observées à la suite d'une

exposition de une à quatre heures et d'une période

d'observation allant jusqu'à 14 jours.

# Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE):

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Irritant pour la peau.

## 1-méthyl-2-pyrrolidone:

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation de la peau Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : irritation légère

Evaluation : Irritant pour la peau.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

#### Composants:

#### 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce : Lapin

Evaluation : Irritant pour les yeux.

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Irritant pour les yeux.

Reaction mass of 1-(2,3-epoxypropoxy)-2,2-bis ((2,3-epoxypropoxy)methyl) butane and 1-(2,3-epoxypropoxy)-2-((2,3-epoxypropoxy)methyl)-2-hydroxymethyl butane:

Espèce : Lapin

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **RENCAST® CW 61**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.12.2023 2.3 01.08.2024 400001008209 Date de la première version publiée:

02.03.2016

Date d'impression 19.11.2024

## Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE):

Espèce Lapin

Méthode OCDE ligne directrice 405 Résultat Pas d'irritation des yeux

1-méthyl-2-pyrrolidone:

Espèce Lapin

Evaluation Irritant pour les yeux. Méthode OCDE ligne directrice 405

Résultat Irritant pour les yeux, réversible après 7 à 21 jours.

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Composants:**

#### 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Voies d'exposition Peau : Souris Espèce

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

Reaction mass of 1-(2,3-epoxypropoxy)-2,2-bis ((2,3-epoxypropoxy)methyl) butane and 1-(2,3-

epoxypropoxy)-2-((2,3-epoxypropoxy)methyl)-2-hydroxymethyl butane:

Voies d'exposition : Peau

Espèce Cochon d'Inde

Résultat Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

## Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE):

Type de Test Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Voies d'exposition Peau Espèce Souris

Méthode OCDE ligne directrice 429

Résultat Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

1-méthyl-2-pyrrolidone:

Type de Test Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Voies d'exposition Peau Espèce Souris

Evaluation N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **RENCAST® CW 61**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.12.2023 2.3 01.08.2024 400001008209 Date de la première version publiée:

02.03.2016

Date d'impression 19.11.2024

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

BPL : oui

Remarques : L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

#### **Composants:**

## 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: sans activation métabolique

Résultat: positif

Type de Test: essai de mutation inverse Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur

Salmonella thyphimurium

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test in vivo

Espèce: Souris (mâle) Type de cellule: Germe Voie d'application: Oral(e) Dose: 3333, 10000 mg/kg

Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène

Espèce: Rat (mâle) Type de cellule: Somatique Voie d'application: Oral(e)

Dose: 50,250,500,1000 mg/kg bw/day Méthode: OCDE ligne directrice 488

Résultat: négatif

Reaction mass of 1-(2,3-epoxypropoxy)-2,2-bis ((2,3-epoxypropoxy)methyl) butane and 1-(2,3-epoxypropoxy)-2-((2,3-epoxypropoxy)methyl)-2-hydroxymethyl butane:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: positif

Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **RENCAST® CW 61**

Version 2.3

Date de révision: 01.08.2024

Numéro de la FDS: 400001008209

Date de dernière parution: 14.12.2023 Date de la première version publiée:

02.03.2016

Date d'impression 19.11.2024

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: positif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: positif

Type de Test: test des comètes Génotoxicité in vivo

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e) Dose: 500, 1000, 2000

Résultat: positif

Mutagénicité sur les cellules :

germinales- Evaluation

Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes

## Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE):

Génotoxicité in vitro Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: positif

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: positif

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo Type de cellule: Somatique

Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 48 h

Dose: 2000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Type de cellule: Somatique Voie d'application: Oral(e)

Dose: 2000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 486

Résultat: négatif

## 1-méthyl-2-pyrrolidone:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **RENCAST® CW 61**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.12.2023 2.3 01.08.2024 400001008209 Date de la première version publiée:

02.03.2016

Date d'impression 19.11.2024

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée

Système d'essais: Hépatocytes de rat

Concentration: 4 mg/ml

Méthode: OCDE ligne directrice 482

Résultat: négatif

BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris (mâle et femelle) Type de cellule: Moelle osseuse Voie d'application: Oral(e)

Dose: 950/1900/3800 mg/kg bw/day Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Espèce: Hamster chinois (mâle et femelle)

Type de cellule: Moelle osseuse Voie d'application: Oral(e) Dose: 1900/3800 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 475

Résultat: négatif

BPL: oui

#### Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Composants:**

#### 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce : Rat, mâle
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 24 mois

Dose : 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement : 7 jours / semaine NOAEL : 15 mg/kg p.c./jour

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **RENCAST® CW 61**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.12.2023 2.3 01.08.2024 400001008209 Date de la première version publiée:

02.03.2016

Date d'impression 19.11.2024

Organes cibles : Organes digestifs

Espèce : Souris, mâle Voie d'application : Dermale Durée d'exposition : 24 mois

Dose : 0, 0.1, 10, 100 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement : 3 jours / semaine

NOEL : 0,1 Poids corporel mg / kg Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Organes cibles : Organes digestifs

Espèce : Rat, femelle Voie d'application : Dermale Durée d'exposition : 24 mois

Dose : 0.1, 100, 1000 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement : 5 jours / semaine

NOEL : 100 Poids corporel mg / kg Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Espèce : Rat, femelle Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 24 mois

Dose : 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement : 7 jours / semaine NOAEL : 100 mg/kg p.c./jour

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Organes cibles : Organes digestifs

Espèce : Rat, femelles Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 24 mois

Dose : 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement : 7 jours / semaine NOEL : 2 mg/kg p.c./jour

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Organes cibles : Organes digestifs

1-méthyl-2-pyrrolidone:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 24 months

Dose : 1600/5000/15000 ppm

Fréquence du traitement : daily

NOAEL : env. 5 000 ppm LOAEL : env. 15 000 ppm Méthode : EPA OTS 798.3300

BPL : oui

Espèce : Rat, mâle

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **RENCAST® CW 61**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.12.2023 2.3 01.08.2024 400001008209 Date de la première version publiée:

02.03.2016

Date d'impression 19.11.2024

Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)

Durée d'exposition : 24 months

Durée de l'activité : 6 h

Dose : 0.04 and 0.4 mg/L Fréquence du traitement : 5 days/week

0,04 mg/l

Méthode : OCDE ligne directrice 453

BPL : non

Espèce : Rat, femelle

Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)

Durée d'exposition : 24 months

Durée de l'activité : 6 h

Dose : 0.04 and 0.4 mg/L Fréquence du traitement : 5 days/week NOAEL : >= 0.4 mg/l

Méthode : OCDE ligne directrice 453

BPL : non

Espèce : Souris, mâle Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 18 months

Dose : 600/1200/7200 ppm NOAEL : env. 89 mg/kg p.c./jour

LOAEL : env. 173 Poids corporel mg / kg Méthode : OCDE ligne directrice 451

BPL : oui

Espèce : Souris, femelle

Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 18 months

Dose : 600/1200/7200 ppm NOAEL : env. 221 mg/kg p.c./jour

LOAEL : env. 1 399

Méthode : OCDE ligne directrice 451

BPL : oui

## Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

#### Composants:

## 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 50, 180, 540 or 750 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 238 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité générale chez les parents: NOEL: 540 Poids corporel

mg/kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 750 Poids

corporel mg / kg

Symptômes: Aucune réaction secondaire.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **RENCAST® CW 61**

Version Date de révision: 2.3 01.08.2024

Numéro de la FDS: 400001008209 Date de dernière parution: 14.12.2023 Date de la première version publiée:

02.03.2016

Date d'impression 19.11.2024

Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement

précoce de l'embryon n'a été observé.

Incidences sur le développement du fœtus

Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Dermale

Dose: 0, 30, 100 or 300 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 28 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 30 Poids corporel mg /

kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: 300 Poids corporel

mg/kg

Méthode: Autres lignes directrices Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 20, 60 or 180 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 13 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 60 Poids corporel mg /

kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: 180 Poids corporel

mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 60, 180 and 540 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 10 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 180 Poids corporel mg /

kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: > 540 Poids corporel

mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Reaction mass of 1-(2,3-epoxypropoxy)-2,2-bis ((2,3-epoxypropoxy)methyl) butane and 1-(2,3-epoxypropoxy)-2-((2,3-epoxypropoxy)methyl)-2-hydroxymethyl butane:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 30, 100, 300 milligramme par kilogramme

Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 100 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Incidences sur le : Espèce: Rat, mâle et femelle

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **RENCAST® CW 61**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.12.2023 2.3 01.08.2024 400001008209 Date de la première version publiée:

02.03.2016

Date d'impression 19.11.2024

développement du fœtus Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0,30,100,300 milligramme par kilogramme Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Toxicité pour le développement: NOAEL: 100 Poids corporel

mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 30, 90, 180 milligramme par kilogramme Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Toxicité pour le développement: NOAEL: 180 Poids corporel

mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

BPL: oui

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Preuves manifestes d'effets néfastes sur la fonction sexuelle

et la fertilité, lors de l'expérimentation animale.

# Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE):

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 50, 180, 540 or 750 mg/kg/ Durée d'un traitement unique: 238 d

Toxicité générale chez les parents: NOEL: 750

Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 750 Poids

corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F2: NOAEL: 750 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement

précoce de l'embryon n'a été observé.

BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

#### 1-méthyl-2-pyrrolidone:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 50/160/500 mg/kg bw/day

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 350 Poids

corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 160 Poids

corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F2: NOAEL: 160 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 416

BPL: oui

Type de Test: Etude sur deux générations

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **RENCAST® CW 61**

Version 2.3

Date de révision: 01.08.2024

Numéro de la FDS: 400001008209

Date de dernière parution: 14.12.2023
Date de la première version publiée:

02.03.2016

Date d'impression 19.11.2024

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 50/160/500 mg/kg bw/day

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 350 - 500 Poids

corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: >= 350 Poids

corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F2: 160 - 350 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 416

BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus

Type de Test: Prénatal Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 55/175/540 mg/kg bw/day
Durée d'un traitement unique: 13 d

Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 55 Poids corporel mg /

kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: 175 Poids corporel

mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

BPL: oui

Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 125/250/500/750 mg/kg bw/day Durée d'un traitement unique: 15 d Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 125 Poids corporel mg /

ka

Toxicité pour le développement: NOAEL: 250 Poids corporel

mg/kg

Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 125 Poids corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

BPL: oui

Type de Test: Prénatal

Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)

Dose: 0.1/0.36 mg/l

Durée d'un traitement unique: 10 d

Toxicité maternelle générale: NOAEC: 0,36 g/m3 Toxicité pour le développement: NOAEC: 0,36 g/m3

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelle

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Dose: 30/60/121 ppm

Durée d'un traitement unique: 15 d

Fréquence du traitement: 7 jours / semaine Toxicité maternelle générale: NOAEC: 60 ppm

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **RENCAST® CW 61**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.12.2023 2.3 01.08.2024 400001008209 Date de la première version publiée:

02.03.2016

Date d'impression 19.11.2024

Toxicité pour le développement: NOAEC: 60 ppm

Méthode: OCDE ligne directrice 414

BPL: oui

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Preuves manifestes d'effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité et/ou sur la croissance, lors de l'expérimentation

animale

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

## Composants:

### 1-méthyl-2-pyrrolidone:

Voies d'exposition : Inhalation

Organes cibles : Voies respiratoires

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Composants:**

Reaction mass of 1-(2,3-epoxypropoxy)-2,2-bis ((2,3-epoxypropoxy)methyl) butane and 1-(2,3-epoxypropoxy)-2-((2,3-epoxypropoxy)methyl)-2-hydroxymethyl butane:

Voies d'exposition : Ingestion

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

#### Toxicité à dose répétée

## **Composants:**

#### 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 50 mg/kg

Voie d'application : par voie orale (gavage)

Durée d'exposition : 14 Weeks

Nombre d'expositions : 7 d

Dose : 0, 50, 250, 1000 mg/kg/day Méthode : OCDE ligne directrice 408

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : >= 10 mg/kg

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 13 Weeks Nombre d'expositions : 5 d

Dose : 0, 10, 100, 1000 mg/kg/day Méthode : OCDE ligne directrice 411

Espèce : Souris, mâle NOAEL : 100 mg/kg

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 13 Weeks

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **RENCAST® CW 61**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.12.2023 2.3 01.08.2024 400001008209 Date de la première version publiée:

02.03.2016

Date d'impression 19.11.2024

Nombre d'expositions : 3 d

Dose : 0, 1, 10, 100 mg/kg/day Méthode : OCDE ligne directrice 411

Reaction mass of 1-(2,3-epoxypropoxy)-2,2-bis ((2,3-epoxypropoxy)methyl) butane and 1-(2,3-

epoxypropoxy)-2-((2,3-epoxypropoxy)methyl)-2-hydroxymethyl butane:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 300 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 56 d
Nombre d'expositions : Daily

Dose : 0, 30, 100, 300 mg/kg bw/day

Groupe de contrôle : oui

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 270 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 d
Nombre d'expositions : daily
Dose : 30, 90, 270

Groupe de contrôle : oui

Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE):

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 250 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 13 Weeks

Nombre d'expositions : 7 d

Méthode : Toxicité subchronique

1-méthyl-2-pyrrolidone:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 3000 ppm LOAEL : 7500 ppm

Voie d'application : par voie orale (alimentation)

Durée d'exposition : 90 d

Nombre d'expositions : 7 days/week

Dose : 3000/7500/18000 ppm Méthode : OCDE ligne directrice 408

BPL : oui

Espèce : Rat, mâle et femelle

500 mg/m3

Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)

Durée d'exposition : 96 days 6 h Nombre d'expositions : 5 days/week Dose : 0.5/1/3 mg/L

Méthode : OCDE ligne directrice 413

BPL : oui

Espèce : Lapin, mâle

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **RENCAST® CW 61**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.12.2023 2.3 01.08.2024 400001008209 Date de la première version publiée:

02.03.2016

Date d'impression 19.11.2024

NOAEL : 826 mg/kg
LOAEL : 1 653 mg/kg
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 20 days
Nombre d'expositions : 5 days/week

Dose : 413/826/1653 mg/kg bw/day Méthode : OCDE ligne directrice 410

BPL : non

## Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

## Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

## Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

#### Effets neurologiques

Donnée non disponible

#### Information supplémentaire

Donnée non disponible

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

#### Composants:

## 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1,8 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les : CE50 : 11 mg/l

algues/plantes aquatiques Durée d'exposition: 72 h

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **RENCAST® CW 61**

Version D 2.3 0

Date de révision: 01.08.2024

Numéro de la FDS: 400001008209

Date de dernière parution: 14.12.2023 Date de la première version publiée:

02.03.2016

Date d'impression 19.11.2024

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA-660/3-75-009

NOEC: 4,2 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA-660/3-75-009

Toxicité pour les microorganismes

CI50 (boue activée): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

NOEC: 0,3 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Type de Test: Essai en semi-statique

Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211

## Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Reaction mass of 1-(2,3-epoxypropoxy)-2,2-bis ((2,3-epoxypropoxy)methyl) butane and 1-(2,3-epoxypropoxy)-2-((2,3-epoxypropoxy)methyl)-2-hydroxymethyl butane:

Toxicité pour les poissons : CL50 : 75 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 3,7 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 9

mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour les microorganismes

EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

6 310 mg/l

Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 18 h

CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

> 10 mg/l

Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 18 h

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **RENCAST® CW 61**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.12.2023 2.3 01.08.2024 400001008209 Date de la première version publiée:

02.03.2016

Date d'impression 19.11.2024

Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 2,54 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Substance d'essai: Eau douce Méthode: Méthode de calcul

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 2,55 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Méthode: Méthode de calcul

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1,8 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui

Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: non

Toxicité pour les microorganismes

CI50 (boue activée): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce

BPL: non

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

NOEC: 0,3 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211

BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

1-méthyl-2-pyrrolidone:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 500 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce

BPL: non

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1 000 mg/l

Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 24 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non

Substance d'essai: Eau douce

SDS FR-AM - - 400001008209

29 / 39

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **RENCAST® CW 61**

Version Date de révision: 2.3 01.08.2024

Numéro de la FDS:

400001008209

Date de dernière parution: 14.12.2023 Date de la première version publiée:

02.03.2016

Date d'impression 19.11.2024

Méthode: DIN 38412

BPL: non

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 600,5 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce

Méthode: DIN 38412

BPL: non

ErC10 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 92,6 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce

Méthode: DIN 38412

BPL: non

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

NOEC: 12,5 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211

BPL: oui

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

## **Composants:**

## 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Biodégradabilité Type de Test: aérobique

Inoculum: Boue activée, non adaptée

Concentration: 20 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 5 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Stabilité dans l'eau Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 4,83 d (25 °C)

pH: 4

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 7,1 d (25 °C)

pH: 9

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 3,58 d (25 °C)

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **RENCAST® CW 61**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.12.2023 2.3 01.08.2024 400001008209 Date de la première version publiée:

02.03.2016

Date d'impression 19.11.2024

Remarques: Eau douce

Reaction mass of 1-(2,3-epoxypropoxy)-2,2-bis ((2,3-epoxypropoxy)methyl) butane and 1-(2,3-epoxypropoxy)

epoxypropoxy)-2-((2,3-epoxypropoxy)methyl)-2-hydroxymethyl butane:

Biodégradabilité : Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des

eaux usées)

Concentration: 100 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 8 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Inoculum: boue activée Concentration: 100 mg/l

Résultat: Intrinsèquement biodégradable.

Biodégradation: 25 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 302B

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: env. 1 yr (25 °C)

# Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE):

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: boue activée Concentration: 3 mg/l

Résultat: N'est pas biodégradable

Biodégradation: env. 0 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.E.

#### 1-méthyl-2-pyrrolidone:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: boue activée Concentration: 100 mg/l

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 73 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

Substance d'essai: Eau douce

Demande Chimique en

Oxygène (DCO)

1 600 mg/l

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

## **Composants:**

## 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 31

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **RENCAST® CW 61**

Version Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.12.2023 Date de révision: 400001008209 2.3 01.08.2024 Date de la première version publiée:

02.03.2016

Date d'impression 19.11.2024

Coefficient de partage: nlog Pow: 3,242 (25 °C)

octanol/eau pH: 7,1

Méthode: OCDE Ligne directrice 117

Reaction mass of 1-(2,3-epoxypropoxy)-2,2-bis ((2,3-epoxypropoxy)methyl) butane and 1-(2,3-epoxypropoxy)methyl)

epoxypropoxy)-2-((2,3-epoxypropoxy)methyl)-2-hydroxymethyl butane:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 0,467 (20 °C)

Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE):

Bioaccumulation Espèce: Poisson

Facteur de bioconcentration (FBC): 150

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 2,7 - 3,6

Méthode: OCDE Ligne directrice 117

BPL: oui

1-méthyl-2-pyrrolidone:

Coefficient de partage: n-

log Pow: -0,46 (25 °C)

octanol/eau

Méthode: OCDE ligne directrice 107

BPL: non

#### 12.4 Mobilité dans le sol

## Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane: : Koc: 445

Répartition entre les

compartiments environnementaux

Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE):

Répartition entre les Koc: 4460

compartiments Méthode: OCDE ligne directrice 121

environnementaux

1-méthyl-2-pyrrolidone:

Koc: 20,94 Répartition entre les compartiments Méthode: QSAR

environnementaux

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

> considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **RENCAST® CW 61**

Version Date de révision: 2.3 01.08.2024

Numéro de la FDS: 400001008209

Date de dernière parution: 14.12.2023 Date de la première version publiée:

02.03.2016

Date d'impression 19.11.2024

niveaux de 0,1% ou plus.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

## **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

#### **Produit:**

Information écologique supplémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes

réglementations locales, régionales, nationales, et

internationales.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 1760
ADR : UN 1760
RID : UN 1760
IMDG : UN 1760
IATA : UN 1760

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADN** : LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **RENCAST® CW 61**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.12.2023 2.3 01.08.2024 400001008209 Date de la première version publiée:

02.03.2016

Date d'impression 19.11.2024

(TRIMETHYLOLPROPANE TRIGLYCIDYLETHER,

**BISPHENOL A EPOXY RESIN)** 

ADR : LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.

(TRIMETHYLOLPROPANE TRIGLYCIDYLETHER,

**BISPHENOL A EPOXY RESIN)** 

RID : LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.

(TRIMETHYLOLPROPANE TRIGLYCIDYLETHER,

**BISPHENOL A EPOXY RESIN)** 

IMDG : CORROSIVE LIQUID, N.O.S.

(TRIMETHYLOLPROPANE TRIGLYCIDYLETHER,

**BISPHENOL A EPOXY RESIN)** 

IATA : Corrosive liquid, n.o.s.

(TRIMETHYLOLPROPANE TRIGLYCIDYLETHER,

**BISPHENOL A EPOXY RESIN)** 

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

N : 8

ADN : 8
ADR : 8
RID : 8
IMDG : 8
IATA : 8

## 14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : C9
Numéro d'identification du : 80

danger

Étiquettes : 8

**ADR** 

Groupe d'emballage : III
Code de classification : C9
Numéro d'identification du : 80

danger

Étiquettes : 8 Code de restriction en : (E)

tunnels

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : C9
Numéro d'identification du : 80

danger

Étiquettes : 8

**IMDG** 

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 8

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **RENCAST® CW 61**

Version 2.3

Date de révision: 01.08.2024

Numéro de la FDS: 400001008209

Date de dernière parution: 14.12.2023 Date de la première version publiée:

02.03.2016

Date d'impression 19.11.2024

EmS Code : F-A, S-B

IATA (Cargo)

Instructions de : 856

conditionnement (avion

cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y841 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Corrosive

IATA (Passager)

Instructions de : 852

conditionnement (avion de

ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y841 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Corrosive

## 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADN** 

Dangereux pour : oui

l'environnement

ADR

Dangereux pour : oui

l'environnement

**RID** 

Dangereux pour : oui

l'environnement

**IMDG** 

Polluant marin : oui(BISPHENOL A EPOXY RESIN, TRIMETHYLOLPROPANE

TRIGLYCIDYLETHER)

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

/Appeys VIV

(Annexe XIV)

: Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

(Article 59).

: 1-méthyl-2-pyrrolidone

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et

: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises

en compte:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **RENCAST® CW 61**

Version 2.3

Date de révision: 01.08.2024

Numéro de la FDS:

400001008209

Date de dernière parution: 14.12.2023 Date de la première version publiée:

02.03.2016

Date d'impression 19.11.2024

articles dangereux (Annexe XVII)

Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 30: 1-méthyl-2-

pyrrolidone

Numéro sur la liste 71: 1-méthyl-2-

pyrrolidone

Numéro sur la liste 72: 1-méthyl-2-

pyrrolidone

Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez

contacter votre fournisseur.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E2 européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

: 51,84

Surveillance médicale renforcée (R4624-23)

: Ce produit nécessite une surveillance médicale renforcée selon

l'article R4624-23 (Code du travail)

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement

R511-9)

: 4511

#### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste

canadienne LIS

AIIC : Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire, des

obligations/restrictions réglementaires s'appliquent. Veuillez

contacter votre représentant commercial pour plus d'informations avant l'importation en Australie

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **RENCAST® CW 61**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.12.2023 2.3 01.08.2024 400001008209 Date de la première version publiée:

02.03.2016

Date d'impression 19.11.2024

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de

la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

#### **Inventaires**

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

## Texte complet pour phrase H

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

H315
H317
Peut provoquer une allergie cutanée.
H318
Provoque de graves lésions des yeux.
H319
Provoque une sévère irritation des yeux.
H335
Peut irriter les voies respiratoires.

H341 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H360D : Peut nuire au fœtus. H360F : Peut nuire à la fertilité.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

## Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit. : Irritation oculaire

Muta. : Mutagénicité sur les cellules germinales

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **RENCAST® CW 61**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.12.2023 2.3 01.08.2024 400001008209 Date de la première version publiée:

02.03.2016

Date d'impression 19.11.2024

Repr. : Toxicité pour la reproduction

Skin Corr. : Corrosion cutanée
Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

2004/37/EC : Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs

contre les risques liés à l'exposition à des agents

cancérigènes ou mutagènes au travail

2009/161/EU : Europe. DIRECTIVE 2009/161/UE DE LA COMMISSION

établissant une troisième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification de la directive

2000/39/CE de la Commission

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents

chimiques en France

2004/37/EC / STEL : Valeur limite à courte terme
2004/37/EC / TWA : moyenne pondérée dans le temps
2009/161/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures
2009/161/EU / STEL : Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME : Valeurs limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

#### Information supplémentaire

## Classification du mélange: Procédure de classification:

Skin Corr. 1C	H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Muta. 2	H341	Méthode de calcul
Repr. 1B	H360FD	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **RENCAST® CW 61**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.12.2023 01.08.2024 400001008209 2.3

Date de la première version publiée:

02.03.2016

Date d'impression 19.11.2024

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.